

CONSEIL MUNICIPAL – DELIBÉRATION N°2

SEANCE DU 04 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre juillet, à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Christian SPRIMONT, Maire, par suite de convocation en date du vingt-sept juin, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Christian SPRIMONT, Julien WOJCIESZAK, Agnès LEVANT, Franck LODER, Sylvie LANCERY, Philippe HEROGUELLE, Marie DECIMA, Annie POEYDOMENGE, Marie-Pascale CLEMENCEAU, Jean-Pierre SANSON, Bernard VANDYCKE, Laurent DEBLOCK, Françoise LOUVEAU, Yvette DELIGNE, Régina GWIZDEK, Danielle BRAY, Philippe DEBAS, Francis MONBORGNE, Evelyne NACHEL, Jean-Paul WILQUIN, Pascale FONTAINE, Francis TILMANT.

Absents excusés :

- Michèle DRION donne procuration à Yvette DELIGNE
- Raymond MIKLIC donne procuration à Régina GWIZDEK
- René HAUTECOEUR donne procuration à Philippe HEROGUELLE
- Jean Marie VERWAERDE donne procuration à Annie POYDEMENGES
- Doriane HARDY donne procuration à Evelyne NACHEL

Monsieur Laurent DEBLOCK ne prend pas part au vote.

Yvette DELIGNE est désignée secrétaire de séance.

OBJET : Renouvellement des membres du bureau de l'Association Foncière de Remembrement (AFR) de Vimy/Avion – Désignation des membres propriétaires

Vu le Code rural et de la pêche maritime, et notamment ses articles R.133-3 et R.133-4 relatifs à la composition et au renouvellement des bureaux des associations foncières de remembrement

Vu la nécessité de procéder au renouvellement des membres du bureau de l'Association Foncière de Remembrement (AFR) de Vimy/Avion

Considérant que la commune de Vimy est concernée par cette association et qu'à ce titre, le conseil municipal doit désigner trois membres propriétaires pour siéger au sein du bureau de l'AFR

A cet effet, le maire propose au conseil municipal de désigner :

- Monsieur Laurent DEBLOCK propriétaire des parcelles ZN24, ZN37, ZO1, ZO24,38,40,41,42,47,49,90
- Monsieur Christian POTEL propriétaire de la parcelle AB 658
- Monsieur Dominique VION propriétaire des parcelles AB648, AB650, AK336, ZN14, ZP3

La présente délibération sera notifiée au président de l'AFR de Vimy/Avion ainsi qu'au Directeur (DDTM) du Pas-de-Calais.

Pour à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Christian SPRIMONT



